

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 29 mai 2009

Service instructeur Service de l'Environnement et de l'Agriculture **N°** CP-2009-8-6-3

Service consulté

INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES (C252)

Résumé: La commune de PETIT-LANDAU a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques dans les rues du Rhin, du Moulin et du Centre.. L'éligibilité de son dossier a été examinée lors de la réunion du 17 juin 2008 de la commission de programmation de travaux puis validée le 30 Juin 2008 par la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie.

Conformément à la convention départementale de partenariat, signée le 20 décembre 2007 entre le Département du Haut-Rhin, EDF Distribution Alsace et France Télécom, le total de la subvention de la part du Département s'élèverait à 30.997 €, conformément au tableau figurant en annexe.

La commune de PETIT-LANDAU a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques dans les rues du Rhin, du Moulin, du Centre et de l'Amitié.

Une visite de terrain a permis d'appréhender l'opportunité du projet eu égard aux critères de la convention départementale signée le 20 décembre 2007 avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ce projet a été vérifiée lors de la réunion de la commission de programmation des travaux du 17 juin 2008. La commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie, réunie le 30 juin 2008, a validé cet avis technique.

La commune de PETIT-LANDAU a transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à cette commune une aide financière d'un montant total de 30.997 € pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques, conformément au tableau figurant en annexe.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seraient prélevés sur le chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2009

Insertion des réseaux électriques et téléphoniques PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03745	PETIT-LANDAU Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue Rhin, moulin, Centre, Amitié	154 983,00	20%	30 997,00
			Total	30 997,00